



MOTION POUR LE MAINTIEN ET LA PRESERVATION DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES DANS NOS TERRITOIRES : L'AVENIR DE LA TRESORERIE PUBLIQUE DE PONT-SAINTE-MAXENCE

Gérald DARMANIN ministre de l'action et des comptes publics, a lancé le 4 juin dernier une grande concertation visant à renforcer la présence des services publics dans les territoires et moderniser leur action.

Si l'on ne peut qu'adhérer à cet objectif général, des inquiétudes persistent, notamment pour les services de la direction générale des finances publiques qui sont engagés dans la construction d'un nouveau réseau de proximité des finances publiques. Elle sera d'ailleurs la plus lourdement impactée par la réduction des effectifs (suppression de 5 800 agents d'ici 2022). Cette réforme a pour objectif de redéfinir la relation entre les services des finances publiques (particulièrement les trésoreries), les usagers et les élus locaux.

La trésorerie de Pont-Sainte-Maxence pourrait être menacée par cette réforme, tant le flou est entretenu sur les retombées annoncées, tant la multitude d'informations fournies ne permet pas d'avoir une position stabilisée, tant elle apparaît parfois présente parfois absente dans les documents, et alors que la très récente crise sociale qui a traversé notre pays a rappelé l'exigence de service public de proximité pour nos concitoyens.

Il semble plus que jamais nécessaire de réaffirmer le caractère indispensable de ce service public :

- > Pour l'utilisateur, dont l'accès aux technologies numériques restent insuffisant sur nos territoires pour se passer du contact humain quotidien, qu'il s'agisse de payer une facture de cantine, de soins hospitaliers ou de demander une aide indispensable à la rédaction de sa déclaration d'impôts, pour obtenir des délais de paiements en cas d'accidents de la vie...
- > Pour les élus locaux, dont le trésorier reste un interlocuteur incontournable pour veiller à la santé financière des collectivités et les conseiller.
- > Pour les services de collectivités qui gèrent au quotidien l'argent public (régies, factures, titres...) et collaborent chaque jour avec d'autant plus de facilité et d'efficacité avec les services de la DGFIP qu'ils les ont à proximité.

La réforme reste par ailleurs très imprécise sur le rôle des nouveaux conseillers aux décideurs locaux. Quelles seront leurs missions ? Que deviendront les trésoriers ?

Tout service public peut être amélioré, mais des garanties de maintien doivent être fournies. Les élus de Pont-Sainte-Maxence exigent des informations fermes et une position claire de l'Etat quant au maintien de la trésorerie dans l'intégralité de ses missions actuelles et s'opposent à toute mesure tendant à dégrader ou menacer le service.

Arnaud DUMONTIER remettra cette motion à monsieur Robert FORTE, directeur départemental des finances publiques qu'il recevra le 27 septembre pour échanger sur l'avenir de la trésorerie publique de Pont-Sainte-Maxence.